



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-57361>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 26-57361

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 23130002100012

Ville : Marseille

Code postal : 13481

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1833330>

Identifiant interne de la consultation : 2026-0231

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Numéro de téléphone du contact : +33 491575057

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Autres exigences économiques ou financières : Lettre de candidature (Dume ou Dc1 ou attestation en annexe du Rc). Une déclaration sur l'honneur attestée par le candidat, pour justifier : - qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à 5 du Ccp - qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. - qu'il ne se situe pas dans l'une des hypothèses d'interdiction de soumissionner issues du règlement (Ue) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (Ue) n°833/2014. Chiffre d'affaires annuel général : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global Chiffre d'affaires annuel spécifique : Déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Effectif moyen

annuel : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Références sur des services spécifiés : Liste des principales références réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; si le candidat n'est pas en mesure de présenter une liste de références sur la période demandée en raison d'une création récente, il pourra, à défaut, prouver sa capacité professionnelle par tout document équivalent (certificats de qualification professionnelle, indication de l'expérience professionnelle du personnel de l'entreprise...)

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 06/07/2026 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique : 60 Prix des prestations : 40

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accompagnement opérationnel des entreprises des métiers emblématiques de la montagne dans le cadre du projet ProAlp Alcotra (TPE)

Code CPV principal - Descripteur principal : 79411100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Procédure adaptée en application de l'article L2123-1 1° du code de la commande publique Ce marché a pour objet l'accompagnement opérationnel des Très Petites Entreprises (TPE) des métiers emblématiques de la montagne dans le cadre du projet transfrontalier ProAlp Alcotra. Les prestations incluront des actions de conseil, de formation et d'accompagnement personnalisé pour renforcer la compétitivité et la résilience des entreprises ciblées. La consultation concerne un marché composé : - Pour partie à un marché - Pour partie à un accord-cadre au sens de des articles R. 2162-2 et suivants du Code de la commande publique conclu avec un opérateur économique, exécuté par l'émission de bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de 35 000 euro(s) HT pour la durée de l'accord-cadre

Lieu principal d'exécution du marché : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 13001 - MARSEILLE

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Tous les documents se trouvent sur le profil acheteur La communication avec les candidats pendant la durée de la consultation se fera exclusivement de manière électronique. A ce titre, il est demandé aux candidats de renseigner une adresse de courrier électronique consulté régulièrement lors du retrait du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur. Le candidat effectuera lui-même les éventuelles modifications ou mise à jour d'adresse de courrier électronique, sur le profil d'acheteur AWS, dans sa « fiche entreprise ». A aucun moment le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu responsable du renseignement d'une adresse mail erronée ou non consultée régulièrement par le candidat. A ce titre, la Région conseille l'utilisation d'une adresse mail pouvant être consultée par plusieurs personnes La liste complète des éléments demandés au titre de la candidature figure à l'article 8 du Règlement de la consultation; Les critères de jugement des offres sont définis de manière complète à l'article 10 du Règlement de la

consultation. En application de l'article L 2113-11 du CCP, le choix de ne pas allouer ce marché est justifié à l'article 1 du Règlement de la consultation. La procédure donnera lieu à une négociation. Cependant, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation Lieux d'exécution : Les prestations seront réalisées sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/06/2026